

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2021-431

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-138-2021**

Objet : SERVICE ENVIRONNEMENT – ANIMATION SITE NATURA 2000 - SIGNATURE DE PARTENARIAT POUR LA CONSTITUTION, LA MISE A JOUR ET L'EXPLOITATION DE LA BANQUE DE DONNEES TERRITORIALES

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-088-2020 du 09 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Considérant que la Communauté de Communes Albret Communauté anime le site Natura 2000 de la Gélise ;

Considérant que l'accès aux bases de données territoriales est essentiel pour l'accomplissement des missions d'animation du site Natura 2000 de la Gélise ;

Considérant que le Département est gestionnaire de la base de données territoriales du Gers ;

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De signer la convention de partenariat pour la constitution, la mise à jour et l'exploitation de la banque de données territoriales du Département du Gers.

Fait à NERAC le, **22 SEP. 2021**

Le Président,

Alain LORENZELLI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire